

Bangkok, le 25 juin 2020

Procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 25 juin 2020

Le Conseil d'Etablissement se déroule en visio-conférence, il est présidé par Madame Nathalie BIEZ, Directrice du primaire. Ouverture de séance : 17 h . Le quorum est atteint (17 membres votants).

Membres présents

M. Fabian FORNI – Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle (voix consultative)
Mme Caroline SCHMITT – Attachée de coopération
Mme Nathalie BIEZ – Directrice du Primaire
M. Jérôme VANNIER – Directeur Administratif et Financier
M. Adrien LASNEL – Secondaire et RH
M. Dominique GERARD – CPE
M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ – Représentant (titulaire) des enseignants du secondaire
Mme Sophie DUCORNEZ - Représentante (titulaire) des enseignants du secondaire
Mme Audrey YENSUDCHAI - Représentante (suppléante) des enseignants du secondaire
M. Grégoire FISCHER – Représentant (titulaire) des enseignants du primaire
M. Emmanuel DUDON - Représentant (suppléant) des enseignants du primaire
Mme Sasaporn CHAUVET – Représentante (titulaire) du personnel non enseignant
Mme Isabelle FERCHAUD – Représentante (titulaire) des parents d'élèves
Mme Astrid CHOJNACKI – Représentante (titulaire) des parents d'élèves
Mme Sophie MASSIEUX - Représentante (suppléante) des parents d'élèves
Mme Stéphanie ZOCCOLA – Représentante (suppléante) des parents d'élèves
Mme Micol GALANTE – Représentante (titulaire) des élèves du secondaire
Mme Juliette GARINE-WICHATITSKY - Représentante (titulaire) des élèves du secondaire
M. Ménélik NOUVELLON – Représentant suppléant des élèves du secondaire (voix consultative)
M. Claude BAUCHET – Conseiller Consulaire (voix consultative)

Membres excusés

M. Yvan SCHMITT – Provisieur
M. Gilles ALMOSNINO – Coordonnateur délégué de la Direction de l'AEFE
Mme Marie-Laure PEYEL – Conseillère Consulaire
M. Erwann JACQUIN - Représentant des enseignants du secondaire

Madame BIEZ, Directrice du primaire demande aux membres du Conseil d'Etablissement de bien vouloir excuser l'absence du chef d'établissement, qui ne peut pour des raisons de santé participer à cette réunion. Elle assurera donc la présidence de ce Conseil d'Etablissement.

1) Approbation de l'ordre du jour

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance
- 3) Approbation du PV du Conseil d'Etablissement en date du 13 février 2020
- 4) Approbation du PV du Conseil d'Etablissement Extraordinaire en date du 16 juin 2020
- 5) Bilan de l'année scolaire 2019-2020 : information
- 6) Préparation de la rentrée 2020 : vote
 - Effectifs et structure pédagogique
 - Organisation des enseignements
 - Coordinations et IMP
- 7) Modification du Règlement Intérieur au secondaire : vote
- 8) Questions diverses.

Adoption à l'unanimité.

| | | | |
|--------------|--------------|----------|-----------|
| Votants : 17 | Abstention : | Contre : | Pour : 17 |
|--------------|--------------|----------|-----------|

2) Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Proviseur propose que le CR soit rédigé par un des membres de l'équipe de Direction, en l'occurrence, M VANNIER, DAF.

| | | | |
|--------------|--------------|----------|-----------|
| Votants : 17 | Abstention : | Contre : | Pour : 17 |
|--------------|--------------|----------|-----------|

3) Approbation du PV de la réunion du Conseil d'Etablissement du 13 février 2020

Adoption à l'unanimité.

| | | | |
|--------------|----------------|------------|-----------|
| Votants : 17 | Abstention : 0 | Contre : 0 | Pour : 17 |
|--------------|----------------|------------|-----------|

4) Approbation du PV de la réunion du Conseil d'Etablissement Extraordinaire du 16 juin 2020

Adoption à l'unanimité.

| | | | |
|--------------|----------------|------------|-----------|
| Votants : 17 | Abstention : 0 | Contre : 0 | Pour : 17 |
|--------------|----------------|------------|-----------|

5) Bilan de l'année scolaire 2019 - 2020 : information

La Directrice du primaire et le Conseiller Principal d'Education commentent le document « bilan de l'année scolaire » (envoyé préalablement à la réunion).

6) Préparation de la rentrée 2020-2021 : vote

6.1 Effectifs et structure pédagogique

Au primaire : 4 fermetures de classes (2 en maternelle et 2 en CM2)

| | 2019-2020 | Nombre de divisions | 2020-2021 | Nouveaux | TOTAL | POSSIBLE | Nombre de divisions | Section Internationale Britannique |
|--------------|------------|---------------------|------------|-----------|------------|----------|---------------------|------------------------------------|
| CM2 | 97 | 5 classes | 67 | 4 | 71 | 71 | 3 classes | 3 groupes |
| CM1 | 80 | 4 classes | 75 | 1 | 76 | 76 | 4 classes | 4 groupes |
| CE2 | 81 | 4 classes | 77 | 6 | 83 | 83 | 4 classes | 4 groupes |
| CE1 | 87 | 4 classes | 69 | 4 | 73 | 74 | 4 classes | 4 groupes |
| CP | 76 | 4 classes | 60 | 13 | 73 | 73 | 4 classes | 4 groupes |
| GS | 66 | 4 classes | 42 | 6 | 48 | 50 | 3 classes | |
| MS | 48 | 2 classes | 17 | 5 | 22 | 22 | 1 classe | |
| PS | 18 | 1 classe | | 18 | 18 | 19 | 1 classe | |
| TOTAL | 553 | 28 classes | 407 | 57 | 464 | | 24 classes | 19 groupes |

bleu effectifs de cette année

noir montée de cohortes - départs + arrivées confirmées

Au secondaire : une ouverture de classe en 6^{ème} pour accueillir l'actuelle cohorte des élèves de CM2

| | 2019-2020 | Nombre de divisions | 2020-2021 | Nouveaux | TOTAL | Possible | Nombre de divisions | Section Internationale Britannique |
|--------------|------------|---------------------|------------|-----------|------------|------------|---------------------|------------------------------------|
| Terminale | 45 | 3 classes | 53 | 1 | 54 | 54 | 3 classes | |
| 1ère | 62 | 3 classes | 68 | 1 | 69 | 69 | 3 classes | |
| 2nde | 76 | 3 classes | 66 | 7 | 73 | 73 | 3 classes | 1 groupe |
| 3ème | 69 | 3 classes | 61 | 7 | 68 | 68 | 3 classes | |
| 4ème | 72 | 3 classes | 70 | 6 | 76 | 76 | 3 classes | |
| 5ème | 74 | 3 classes | 61 | 4 | 65 | 66 | 3 classes | |
| 6ème | 67 | 3 classes | 87 | 3 | 90 | 90 | 4 classes | 2 groupes |
| TOTAL | 465 | 21 divisions | 466 | 29 | 495 | 496 | 22 divisions | 3 groupes |

bleu effectifs de cette année

noir montée de cohortes

Pour l'ensemble de l'établissement : fermetures de 4 classe à l'école primaire et ouverture d'une classe au secondaire.

| | 2019-2020 | Nombre de divisions | 2020-2021 | POSSIBLE | Nombre de divisions | Section Internationale Britannique |
|--------------|-------------|---------------------|------------|------------|---------------------|------------------------------------|
| Maternelle | 132 | 7 classes | 88 | 91 | 5 classes | |
| Elémentaire | 421 | 21 classes | 376 | 377 | 19 classes | 19 groupes |
| Collège | 282 | 12 classes | 299 | 300 | 13 classes | 2 groupes |
| Lycée | 183 | 9 classes | 196 | 196 | 9 classes | 1 groupe |
| TOTAL | 1018 | 49 divisions | 959 | 964 | 46 divisions | 3 groupes |

bleu effectifs de cette année

noir montée de cohortes

6.2 Organisation des enseignements

Les nouveautés au primaire :

En maternelle

- En Petite Section, les apprentissages reposant essentiellement sur la langue française. Pour les enfants taïophones, un accompagnement linguistique en thaïlandais est proposé.
- A partir de la Moyenne Section, mise en place de parcours linguistiques selon les besoins de l'élève : anglais, thaï, français renforcé, FLSCO.
- MS et GS : bain de langues

En élémentaire

- Du CP au CM2, deux dispositifs « Section classique » (anglais-4h) et « Section internationale » (anglais-6h).
- Du CP au CM2, 1 heure d'enseignement du thaï obligatoire. Option thaï renforcé possible.

Au secondaire ; l'organisation de la rentrée a été longuement présentée lors du Conseil du second degré. Pour reprendre rapidement la présentation :

En classe de 6^{ème} :

- Cours de français et de mathématiques : cours en classes entières et AP en demi-classe
- Initiation à la LV2 débutée en 5^{ème} ainsi qu'au latin
- 3 parcours langue : SIB, section thaï renforcé, section classique avec MLO en anglais
- Thaïlandais : 1h d'initiation pour tous les élèves – 3 h pour les élèves de nationalité thaïlandaise

En classe de 5^{ème} :

- Cours de français et de mathématiques : cours en classes entières et AP en demi-classe
- Début d'une LV2 : allemand, espagnol ou mandarin
- Option latin
- Activités renforcées en anglais : littérature, civilisation ou MLO
- Thaïlandais : 1h d'initiation pour tous les élèves – 3 h pour les élèves de nationalité thaïlandaise

En classe de 4^{ème} :

- Cours de français et de mathématiques : cours en classes entières et AP en demi-classe
- LV2 : allemand, espagnol ou mandarin
- Option latin
- Activités renforcées en anglais : littérature, civilisation ou MLO
- Thaïlandais : 1h d'initiation pour tous les élèves – 3 h pour les élèves de nationalité thaïlandaise

En classe de 3^{ème} :

- Cours de français et de mathématiques : cours en classes entières et AP en demi-classe
- LV2 : allemand, espagnol ou mandarin
- Option latin ou grec
- Activités renforcées en anglais : littérature, civilisation ou MLO
- Thaïlandais : 1h d'initiation pour tous les élèves – 3 h pour les élèves de nationalité thaïlandaise

En classe de 2^{nde} :

- LV2 : allemand, espagnol ou mandarin – pas d'ouverture de LV3
- Option latin ou grec
- 4 parcours langue : SIB, section européenne (avec préparation de l'IGSCE) , section thaï renforcé, section classique avec MLO en anglais
- Thaïlandais renforcé

En classe de 1^{ère} :

- Tronc commun et 8 enseignements de spécialité (Humanités-lettres, HG-géopolitique, LLCE, SES, Mathématiques, NSI, Physique-chimie, SVT)
- Section européenne ou thaï renforcée
- Option latin ou grec

En classe de Terminale :

- Tronc commun et 8 enseignements de spécialité (Humanités-lettres, HG-géopolitique, LLCE, SES, Mathématiques, NSI, Physique-chimie, SVT)
- Section européenne ou thaï renforcée
- Option latin ou grec

Les nouveautés :

Déploiement de la Section Internationale Britannique au secondaire :

- 2 groupes en 6^{ème} (les élèves seront répartis dans les 4 classes de 6^{ème})
- 1 groupe en 2^{nde} (les élèves seront répartis dans les 3 classes de 2^{nde})

Le SIB sera implantée dans le niveau supérieur à chaque rentrée suivante

(en 5^{ème} et 1^{ère} en 2021-2022) jusqu'à permettre l'obtention de la mention « Section Internationale »

- Au DNB pour la session 2024
- Au baccalauréat pour la session 2023

Poursuite de la réforme du baccalauréat en classe de Terminale :

- 8 enseignements de spécialité avec pour chaque matière 1h d'AP afin de préparer au mieux la nouvelle épreuve du « grand oral »
- 2 nouveaux enseignements en classe de terminale
les mathématiques complémentaires (pour les élèves qui ne suivent pas la spé maths)
les mathématiques expertes (pour les élèves qui conservent la spé maths)

Une question est posée au sujet de l'enseignement du thaï renforcé obligatoire pour certains élèves (de nationalité thaïlandaise) et sa compatibilité avec les parcours linguistiques (Section internationale) et certaines options (LCA). Il est demandé à ce que l'article de loi concerné soit traduit en français pour une meilleure compréhension.

M. LASNEL précise qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre le thaï renforcé et le suivi des options, notamment le latin ou le grec. La seule incompatibilité pour un élève assujéti au suivi de l'enseignement du thaï renforcé est la Section Internationale Britannique pour des raisons d'emploi du temps. Il n'est pas possible de positionner 3h de thaïlandais et 5h de cours pour la SI.

Monsieur GERARD abonde dans ce sens en précisant qu'il avait participé à une réunion le 17 juin, avec la proviseure thaïlandaise, M. Schmitt, deux professeurs de thaïlandais et Khun Champ. Il s'agissait d'une réunion de travail pour faire le point sur nos obligations, conformément à la loi thaïlandaise, à enseigner le thaïlandais (en fonction de la nationalité de l'élève). Il semblerait que des aménagements soient autorisés pour permettre à nos élèves de suivre les différentes options/sections proposées au LFIB, ainsi que le thaïlandais, qui reste obligatoire.

Suite à ce Conseil d'Établissement, une nouvelle réunion a été organisée avec la Direction et les enseignantes de thaïlandais. Il a été confirmé qu'un élève assujéti à suivre l'enseignement du thaïlandais renforcé pouvait être inscrit en Section Internationale Britannique. Dans ce cas, il assiste en présentiel à tous les cours de la SIB avec ses camarades de classe, et suit l'enseignement du thaïlandais en distanciel sous la conduite d'une enseignante de thaïlandais du LFIB. Les élèves de CM2 concernés par cette situation ont été contactés et vont être intégrés à la Section Internationale Britannique.

6.3 Coordinations et IMP

| FORMATION | MISSION DE FORMATION | EEMCP2 |
|----------------------------|-------------------------|---------|
| EEMCP2 Histoire-géographie | M. Douglas BASTICK | AEFE 9h |
| EEMCP2 Langues | M. Arnaud LEONARD | AEFE 7h |
| EEMCP2 Philosophie | Mme Anne-Hélène LOUAZEL | AEFE 9h |

| IMP | ENSEIGNANT / CPE | |
|---------------------------------------|----------------------------|-------|
| Référent culture | M. Laurent LISSAR | |
| Référent numérique | M. Pierre DUMAS | 1h |
| Parcours avenir | Mme Valérie SISTAC | PRIO |
| Parcours éducation à la citoyenneté | M. Dominique GERARD | CPE |
| | | |
| COORDINATION CONCERTATIONS | | |
| Coordination de la SIB | Mme Druphal GOLDMAN | |
| Coordination allemand | Mme Michèle FARAH | |
| Coordination anglais | M. Douglas BASTICK | |
| Coordination arts plastiques | Mme Virginie GALAS | |
| Coordination éducation musicale | M. Ruchakorn EURTIVONG | |
| Coordination EPS | M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ | 1 IMP |
| Coordination espagnol | M. Antoni SABATE | |
| Coordination FLE au secondaire | M. Axel GAUTHIER | |
| Coordination Français - Lettres | M. Arnaud PIROU | |
| Coordination Histoire-géographie | M. Arnaud LEONARD | |
| Coordination Mandarin | Mme Léa MOGA | |
| Coordination Mathématiques | M. Rémi DELPUECH | |
| Coordination Philosophie | Mme LOUAZEL Anne-Hélène | |
| Coordination Physique-chimie | M. Olivier GUILMIN | |
| Coordination SES | M. Erwan LE NADER | |
| Coordination SVT | Mme Perrine CARIVEN | |
| Coordination Technologie | M. Laurent MOIGNE | |
| Coordination thaïlandais | Mme Sawarin WIROJCHOOCHUT | |

La structure pédagogique, l'organisation des enseignements et l'attribution des IMP sont soumises à l'approbation des membres du Conseil d'Etablissement :

Adoption à l'unanimité.

| | | | |
|--------------|----------------|------------|-----------|
| Votants : 17 | Abstention : 4 | Contre : 0 | Pour : 13 |
|--------------|----------------|------------|-----------|

6.4 Adaptations aux consignes spécifiques liées à la crise du Covid-19

L'équipe de Direction va être très attentive à la reprise des cours dans les écoles thaïlandaises à partir du 1^{er} juillet et à la possible évolution des contraintes imposées par les autorités locales.

Celles-ci sont impossibles à prévoir à cette date.

Les informations seront communiquées aux parents fin août avant la reprise des cours.

7) Modifications du Règlement Intérieur du Secondaire: vote

Concernant les absences des élèves : les représentants des parents posent la question des absences des élèves en cas de départ anticipé des familles (notamment pour raison professionnelle), serait-il possible que les enseignants envoient du travail aux élèves absents ?

Les parents élus expriment la demande suivante : que les obligations professionnelles soient prises en compte au même titre que les autres motifs des absences justifiées (raisons médicales ou familiale graves...).

Les enseignants prennent la décision de l'envoi ou non du travail fait en classe et des devoirs.

Monsieur Gérard insiste sur les faits suivants : en cas d'absence informée préalablement et dûment justifiée, l'élève n'est pas pénalisé. L'absence est systématiquement indiquée sur Pronote et justifiée, avec le motif.

Pronote est un outil de partage des informations. Le cahier de textes reprend le travail fait et à faire. Il est consultable par l'élève et sa famille.

En cas d'absence exceptionnelle, au cas par cas, il est envisageable de faire suivre du travail à l'élève absent : par l'enseignant, un binôme-élève, etc. La vie scolaire peut également se charger de faire des photocopies, de scanner des documents et les envoyer à l'élève absent.

Les membres du CE, après en avoir débattu, s'accordent pour inscrire dans le règlement intérieur la phrase suivante : « Les familles sont responsables des absences de leurs enfants. La présence à l'école est la règle qui prime ».

Concernant Pronote-agenda : un représentant des parents demande quel est l'outil de référence : l'agenda de l'élève ou Pronote ? Mme Yensudchai et M.Gérard confirment que l'agenda est obligatoire, et sert de référence pour le travail à faire. Pronote vient en support de l'agenda.

Suite à cette réponse, les parents élus demandent confirmation qu'un élève ne devrait pas être sanctionné par le professeur dans le cas où l'élève n'aurait pas fait un devoir/exercice mis sur Pronote mais pas signifié lors du cours, et donc pas écrit sur l'agenda.

Les membres du CE en prennent note.

Concernant la tenue vestimentaire des élèves : ce problème est récurrent. Certains élèves (un petit nombre, souvent les mêmes) ne respectent pas le règlement. Les rappels à l'ordre (par le Proviseur, le CPE, la vie scolaire, sont quotidiens). Suite aux remarques, il est demandé aux élèves d'adopter une tenue correcte, de se couvrir. La vie scolaire dispose de vêtements adaptés qui peuvent être prêtés (blouse, pantalon large, sweat shirt, sarongs, etc.).

Monsieur Gérard indique que des élèves sont rappelés à l'ordre dès leur arrivée dans l'établissement. Il se questionne sur le fait que ces élèves quittent leur domicile portant une tenue peu conforme au règlement.

Il demande le soutien des parents d'élèves qui peuvent également vérifier la tenue vestimentaire de leurs enfants au départ du domicile.

Les modifications suivantes sont adoptées :

« En cas de non-respect de ces interdictions, un vêtement approprié sera prêté à l'élève (blouse, sarong, etc.). Il devra être rendu nettoyé et propre. Après un premier avertissement, l'élève ne sera pas accepté dans l'établissement s'il n'a pas une tenue correcte. »

La modification suivante « Les manifestations d'affection déplacées entre élèves ne sont pas autorisées dans le lycée. » est adoptée.

La suppression des sorties pour les lycéens est proposée par la Direction en vue de mettre l'établissement en conformité avec la loi thaïlandaise. Cette mention ainsi que les autres modifications ont été étudiées lors du groupe de travail qui a été réuni sous la supervision de M. GERARD et ont été présentées en CVL. Les représentants des élèves sont contre, ils apprécient ce moment de sortie en toute convivialité, ils notent qu'à leur connaissance aucun problème n'est à signaler. Ils ne comprennent pas cette décision alors que la sortie était jusqu'à présent autorisée.

Les membres du CE souhaitent pouvoir disposer du texte de loi et de sa traduction.

D'après les élèves, d'autres établissements permettraient à leurs élèves de sortir, ce qui n'est pas prévu dans la loi thaïlandaise. Les élèves vont apporter les précisions nécessaires.

Cette modification fait débat mais la loi ne se discute pas. La Direction s'engage à revenir lors du prochain Conseil d'Établissement sur les éléments de clarification et à communiquer en toute transparence. Elle s'engage également à travailler le plus vite possible pour mettre en place les meilleures conditions d'accueil, de repos et de restauration scolaire pour les lycéens dès la rentrée.

Les modifications du règlement intérieur sont approuvées (les parents émettent une réserve quant à l'obtention du texte traduit) :

| | | | |
|--------------|----------------|------------|----------|
| Votants : 17 | Abstention : 6 | Contre : 2 | Pour : 9 |
|--------------|----------------|------------|----------|

8) Questions diverses

8.1 Des questions diverses ont été adressées par les représentants des élèves :

- **Concernent le journal Bangkok +66:**

Tout d'abord nous aimerions créer un site en ligne du journal grâce à la plateforme "Wordpress" afin de rendre les articles et les éditions plus accessibles à tous. Cela permettrait aux collégiens, aux parents et aux personnes n'étudiant pas au lycée français de Bangkok de pouvoir lire nos publications (qui pourront ainsi être publiées sans avoir à attendre que tous les articles soient prêts avant d'imprimer le journal) et cela contribuera à ouvrir le journal à une plus grande audience. Monsieur Gérard donnera son approbation final pour la publication de chaque article.

Ainsi nous aimerions, s'il est possible, avoir un budget pour pouvoir créer ce site et avoir l'aide de l'informaticien.

Enfin nous voudrions lancer un nouveau concept qui consisterait à poser une question sur laquelle les lycéens pourraient discuter et être filmés afin d'inciter les élèves à discuter entre eux de leur vision des choses en respectant les avis contraires. La vidéo serait ensuite postée sur le compte du journal de certains réseaux sociaux (ou sur l'éventuel site que l'on créera). Nous nous filmerions nous même et bien évidemment nous anonymiserons ceux qui ne souhaitent pas montrer leur image. Nous aimerions également proposer ce genre de discussions sur des questions ouvertes auxquelles les gens pourraient répondre par écrit et nous publierons certaines réponses dans le journal avec une nouvelle question à laquelle les élèves pourraient donner leur opinion.

Monsieur GERARD signale qu'une réunion a été organisée avec les élèves à ce sujet. Ce point était également à l'ordre du jour du CVL qui a eu lieu hier, 24 juin.

Monsieur Matta, responsable IT, a déjà été consulté à ce sujet. Une réunion supplémentaire est prévue la semaine prochaine entre les différents protagonistes (élèves, IT, communication, etc.) pour étudier la faisabilité de ce projet.

- **Concernant la communication lycéens/ lycée :**

Plusieurs élèves soulignent avoir une mauvaise communication avec le lycée. En effet ils sont souvent au courant des décisions prises par le lycée à la dernière minute ou par leurs parents. Ils aimeraient, si c'est faisable, pouvoir communiquer avec un membre de l'administration/ de la vie scolaire via un réseau social (Messenger par exemple) pour faciliter la communication et minimiser le temps d'attente des réponses.

Monsieur FORNI précise que la communication entre les adultes et les élèves ne peut être organisée sous la même forme qu'entre élèves. Des règles doivent être respectées : horaires, sujet de la demande, temps de réponse, etc.

Monsieur GERARD informe le CE qu'il a demandé que les élèves, lycéens, soient systématiquement mis en copie des messages généraux concernant leur scolarité (réunions, examens, orientation, etc.).

- **Concernant l'orientation :**

Plusieurs élèves de (1ère notamment) se sentent un peu perdus concernant leur orientation. En effet, il aimerait que les informations concernant leurs notes de bac soit clarifiées (avec les informations que l'on a pour l'instant du ministère de l'éducation) et officielles.

Les notes retenues pour le baccalauréat en classe de 1^{ère} sont la moyenne des notes des trimestres 1 et 2 pour

- Le français (écrit et oral)
- Les E3C 1
- L'enseignement de spécialité non retenu en classe de terminale

Concernant l'orientation un accompagnement spécifique est mise en place par la PRIO (Personne Ressource en Information et en Orientation) en partenariat avec les Professeurs Principaux.

8.2 Des questions diverses ont été adressées par les représentants des parents : celles-ci concernent

- l'absence des parents délégués lors des conseils de classe du 3^{ème} trimestre, alors que les parents prennent part à de nombreuses autres réunions en ligne et qu'elles sont toutes techniquement passibles d'être enregistrées par n'importe quel participant, en présentiel ou pas.

La différence entre un conseil de classe et une autre réunion c'est que l'on échange sur des situations individuelles, et que celles-ci doivent demeurer confidentielles.

Le présentiel ne donne pas de garantie absolue mais une visio-conférence n'est absolument pas protégée. Dès que nous avons eu l'autorisation de reprendre les cours en présentiel nous avons à nouveau invité les représentants des parents et des élèves à participer aux conseils de classe.

- la possibilité d'allonger d'une semaine les vacances de Noel – cette question est également posée par les représentants des personnels

Le calendrier scolaire qui a été voté pour l'année scolaire 2020-2021 peut être modifié lors d'un Conseil d'Etablissement en session Ordinaire ou Extraordinaire. Il est donc envisageable de pouvoir positionner des durées différentes de vacances scolaires sous réserve de respecter l'équilibre général en terme de nombre de journées de cours. Nous ne savons pas pour l'instant de quelle manière va se dérouler l'été ni si il subsistera des restrictions en septembre, il est donc trop tôt pour aller plus loin sur ce sujet.

- les retours sur l'enseignement à distance les disparités excessives entre classes, niveaux, enseignants

L'enseignement à distance a été une expérience nouvelle pour tout le monde pour laquelle il n'y avait pas de modèle précédent si ce n'est l'expérience des autres lycées de la zone qui avaient été fermés avant nous.

Nous nous sommes adaptés avec quelques principes :

- Diversifier les activités (synchrone – asynchrone – exercices – capsules vidéo...)
- Eviter absolument de mettre nos élèves devant un écran toute la journée
- Respecter les temps de travail et ne pas vouloir être trop ambitieux

Il faut rappeler également que lorsque les cours ont été interdits en présentiel à partir du 18 mars, nous pensions que ce serait pour une période de trois semaines ce qui justifie également notre choix de privilégier les révisions et approfondissements de cours dans un premier temps.

Lorsque nous avons compris que les cours ne reprendraient pas en présentiel, il a fallu inventer une autre organisation afin de remplacer les cours habituellement dispensés et poursuivre les apprentissages et les progressions pédagogiques.

Notre démarche :

- Au primaire : les enseignants se sont accordés sur l'utilisation d'outils communs voice thread, bookcreator, zoom. De nombreuses animations pédagogiques ont été organisées par la Directrice afin de coordonner et réguler les apprentissages.
- Au secondaire : les pratiques et les outils ont été plus diversifiés en fonction de l'expérience numérique des enseignants et de leurs habitudes de travail.
De nombreuses réunions ont été organisées : par niveau, par discipline, avec les Professeurs Principaux pour essayer de réguler et d'harmoniser les pratiques. Des sessions de travail avec des formateurs de la zone ont été organisées également.
La question de la charge de travail a été une préoccupation centrale : comment trouver le bon équilibre entre trop de travail (ce que nous indiquaient certains parents) et pas assez (ce que nous reprochaient d'autres parents).
Les Professeurs Principaux ont à plusieurs reprises animé des heures de vie de classe pour interroger les élèves et recueillir leurs avis. La vie scolaire a effectué un énorme travail de suivi à chaque fois qu'un enseignant nous signalait des absences ou du travail non rendu.
- Les interventions des orthophonistes, de la psychologue scolaire et des professeurs de FLE se sont toujours poursuivies en distanciel.

Notre bilan à l'arrivée :

- Nous tenons à saluer les enseignants pour leur réactivité et leur investissement dans une expérience encore une fois nouvelle.
Le sondage réalisé par la Directrice du primaire au début de l'EAD montrait la grande satisfaction de la plupart des parents qui se sont exprimés. Les bilans réalisés lors des conseils de classe du troisième trimestre ont également mis en avant des bilans très positifs en classe de Terminale, 1^{ère}, 2nde et 3^{ème}. Des élèves qui étaient en difficulté au 2^{ème} trimestre ont su se remettre au travail et mettre à profit ces nouvelles formes d'enseignement pour fournir les efforts que les enseignants attendaient d'eux.
- Pour autant, nous entendons bien sûr des appréciations diverses selon les niveaux de classe et selon les enseignants. C'est pour nous le signe que nous devons aller plus loin encore dans les démarches d'harmonisation de nos pratiques, ainsi que la nécessité de communiquer encore davantage quant aux choix que nous avons collectivement réalisés.
Il y a en temps normal aussi des disparités entre des classes et des cours, l'enseignement à distance a amplifié ces ressentis.
- Monsieur GERARD informe le CE que lors de la présidence des conseils de classe (6^{ème} à 4^{ème}), les parents délégués des classes, ainsi que les délégués élèves, ont dans l'ensemble, signalé que l'enseignement à distance était d'une manière générale très efficace et bien organisé.
Il a également reçu de nombreux messages de parents d'élèves du secondaire se disant très satisfaits et remerciant la Direction de l'établissement pour cette organisation.
- Des améliorations sont possibles, certains parents ont fait quelques propositions, très constructives, notamment sur l'importance de la maîtrise des outils numériques par les élèves.

- les répercussions attendues en terme de diminution des frais de scolarité

De nombreuses familles estiment que le « service rendu » ne peut être de qualité équivalente aux cours traditionnels en présentiel, et qu'il faut donc envisager un « geste financier ».

Des propositions, longuement étudiées en « commission finances » ont été présentées par le Président de l'Association des Parents d'Elèves lors de la rencontre organisée le 24 juin en visio-conférence.

La mesure envisagée consiste à proposer une remise de 5% sur les frais de scolarité du 1^{er} trimestre 2020-2021. Cette remise se présente sous la forme d'un « avoir » pour l'année scolaire 2020-2021, les parents qui réinscrivent leur(s) enfant(s) bénéficieront de cette remise s'ils le souhaitent.

Cette réunion a permis de faire preuve de transparence et qu'il n'y avait pas d'inflexibilité financière.

Le Conseil d'Administration du LFIB, seul compétent en matière de budget, va être saisi de cette proposition.

- l'incompréhension à l'annonce du non-remboursement grâce aux économies réalisées

En effet, l'aspect financier n'est pas de la compétence du Conseil d'Etablissement. Nous répondons brièvement à la question néanmoins.

Des dépenses n'ont en effet pas été réalisées (sorties, climatisation, services de reprographie, de nettoyage), en revanche, la plupart des dépenses (dont les salaires et la sécurité) ont été maintenues.

Ces dépenses non réalisées doivent être mises en perspective de nos prévisions budgétaires qui montrent un exercice déficitaire non négligeable (plus de 100 000 euros). On ne peut donc parler d'économies lorsque nous avons un budget prévisionnel déficitaire.

- l'incompréhension face à la réouverture de l'établissement

La Directrice rappelle que le projet de protocole de reprise des cours en présentiel a été validé à l'unanimité en CHSCT (représentants des personnels), en Conseil des Maîtres (enseignants du primaire), en Conseil pédagogique (enseignants du secondaire) et en Conseil d'Etablissement Extraordinaire.

Le 18 juin, 1^{er} jour de reprise : 20 élèves étaient absents au primaire, 11 élèves étaient absents au secondaire. Ces chiffres semblent nous montrer que la reprise était attendue et que les parents ont fait confiance à l'établissement. Enfin, comment aurait réagi la communauté scolaire si nous avions fait le choix de ne pas reprendre les cours alors que nous y étions autorisés ?

Si la question porte sur les conditions de reprise (cours par demi-journée, en alternance avec l'EAD, pas de restauration scolaire) ces points ont été longuement traités lors de Conseil d'Etablissement Extraordinaire du 16 juin, en rappelant que la priorité absolue était le respect des conditions de sécurité sanitaire.

- nous aimerions remercier l'équipe pédagogique du LFIB pour son adaptation rapide et son soutien auprès des élèves durant cette période très particulière.

8.3 Des questions diverses ont été adressées par les représentants des personnels :

1) *Peut-on envisager de réviser le calendrier 2020-2021 en ajoutant une semaine soit sur les vacances d'octobre ou de décembre afin de permettre à ce moment un retour en France plus long pour ceux qui le souhaitent ? Bien sûr en ajoutant des journées de travail afin de respecter les règles du calendrier.*

La réponse, favorable sur le principe de la possibilité d'une révision a déjà été apportée.

2) *Secondaire : aucune modification du règlement intérieur n'a été présentée aux collègues en dehors du groupe de travail. Toutes modifications nécessitent discussion, débat. Est-il prévu de présenter les réflexions du groupe de travail en Conseil Pédagogique ?*

Le processus de modification du règlement intérieur nécessite d'être discuté en conseil du second degré puis validé en Conseil d'établissement. Ces deux instances associent toutes les composantes de la communauté scolaire (Direction, personnels, parents et élèves).

Un groupe de travail a été créé sous la direction du CPE, M. GERARD.

3) *Aucune information sur la CFE (assurances prises par l'école pour les français locaux). Nous sommes toujours en attente de la confirmation de quelles assurances sont prises par l'établissement, ce qu'elles couvrent. Nous attendons aussi des réponses concernant la validité de cette assurance pour les autorités thaïlandaises (assurance COVID-19 avec au moins 100 000 US dollars pour rentrer sur le territoire). Cela fait des mois, depuis l'an dernier en fait, que nous demandons des précisions sur les contrats CFE pris par le lycée. Pour se rendre compte en mars que le tiers payant hospitalisation n'existait plus depuis deux ans.*

La question a été posée à la CFE et nous attendons la confirmation officielle.

En fin de Conseil d'Etablissement, le courrier du Directeur de l'AEFE en date du 24 juin est évoqué. Le courrier stipule « afin d'accompagner ce retour, je présenterai au Conseil d'Administration du 8 juillet prochain une délibération autorisant l'AEFE à prendre en charge financièrement les frais de quatorzaine pour les personnels expatriés et résidents lorsque celle-ci est imposée hors du domicile au retour dans le pays de résidence. Pour les personnels en recrutement local, la prise en charge de la quatorzaine pourra la cas échéant faire l'objet d'une proposition de décision de l'établissement à ma signature, présentée préalablement en Conseil d'Etablissement. »

Les représentants des enseignants demandent une équité de traitement entre les personnels des différents statuts (expatriés, résidents, recrutés locaux).

La proposition de demande de prise en charge des frais de quatorzaine par l'AEFE pour toutes les catégories de personnels est soumise au vote des membres du CE.

M. FORNI précise que la prise en charge des frais de quatorzaine pour les personnels en contrat local déjà en poste est liée à une décision de financement de l'AEFE. Le budget du LFIB ne permettra pas une telle prise en charge financière.

| | | | |
|--------------|----------------|------------|-----------|
| Votants : 17 | Abstention : 0 | Contre : 0 | Pour : 17 |
|--------------|----------------|------------|-----------|

Avant de clore la réunion, Madame Biez au nom du Proviseur, tient à remercier avec beaucoup de sincérité les participants au Conseil d'Etablissement et tient à saluer et à rendre hommage à leur investissement.

Il tient en particulier à remercier les membres qui vont quitter le LFIB ou Bangkok :

M. Erwan JACQUIN – représentant des enseignants du secondaire
Mme Isabelle FERCHAUD – Représentante des parents d'élèves
Mme Sophie MASSIEUX - Représentante des parents d'élèves
Mme Juliette GARINE-WICHATITSKY (TL) - Représentante des élèves du secondaire
M. Fabian FORNI – Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Le Secrétaire
J. VANNIER, DAF



La Présidente
N. BIEZ, Directrice du primaire



12/12